

DOSSIER DE CANDIDATURE

RESIDENCE DE LUTHIER/ARCHETIER

A LA MAISON T&V

Préambule

La Maison T&V, située au 62 rue de Rome dans le 8^{ème} arrondissement à Paris, est un espace convivial de coworking destinés aux acteurs du quatuor à cordes, qui réunit 3 fonctions :

- Un **atelier** pour l'accueil de luthiers et d'archetiers et pour l'accueil de projets de résidence.
- Une **salle polyvalente** : une salle avec piano pour les musiciens et les ensembles pour les répétitions, les cours, les master class ; une salle pour la tenue d'ateliers de professionnalisation des jeunes talents (ex : stratégie de communication sur les réseaux sociaux pour les musiciens...), la présentation de travaux, l'échange d'expérience entre professionnels (luthiers, archetiers, professeurs, musiciens, historiens...).
- Le **siège de l'association** pour gérer ses activités, accueillir les mécènes, les amis et les soutiens de Talents & Violon'celles et réunir les instances de l'association.

Mais aussi un lieu de RDV et d'échange, ouvert au public de passage ou lors d'évènements portes ouvertes : l'atelier de lutherie/archeterie est conçu pour être visible depuis la rue de Rome, haut lieu de la lutherie française et lieu de passage pour le nombreux passants du quartier St Lazare.

Résidence de luthier/archetier

La Maison T&V accueille un luthier/archetier pour une résidence de quelques semaines ou quelques mois dont l'objet est la **réalisation d'un projet** précis qui correspond aux objectifs de la structure et qui est enrichi par les échanges que la Maison T&V peut apporter.

Par exemple : fabrication d'un instrument/archet lié à une recherche particulière, réalisation d'un instrument pour un concours, construction d'un instrument/archet pour T&V, étape particulière de copies d'instrument, construction d'un instrument à plusieurs mains....

Modalité de sélection

- Les candidatures sont étudiées par un comité de sélection comprenant des représentants de l'ALADFI et du GLAAF, un représentant de la Fondation Rémy Cointreau (mécène) et des personnalités reconnues du monde de la lutherie, de l'archeterie et de la musique.
- Le comité émet un avis sur les candidatures reçues, sur le profil et la motivation des candidats, l'intérêt et la viabilité des projets.
- Après avis du comité de sélection, les candidats peuvent être invités à passer un entretien avec des représentants du Bureau de T&V.
- Le trésorier de T&V donne un avis sur le montage financier du projet.
- La décision finale est prise par le Bureau de T&V.

Modalités d'accueil

Elles sont décrites dans une convention de résidence qui détaille les engagements du luthier/archetier et de l'association T&V, et notamment :

- Montant de la contribution aux frais (chauffage, électricité...) : 75 €/semaine – 200 €/mois. Ces montants pourront être adaptés par le Bureau de T&V en fonction du projet et des circonstances.
- Modalités de suivi du projet : suivi par le parrain/marraine désigné par le comité de sélection, points d'avancement intermédiaires et bilan final.
- Modalités de communication autour du projet par T&V (sur le site dédié de la Maison T&V et sur ses réseaux sociaux) et par le luthier/archetier.

LISTE DES PIÈCES A ENVOYER PAR MAIL A :
deleguee@talentsetvioloncelles.com

- Fiche Contact (ci-après)
- Description du projet de résidence (ci-après)
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Curriculum vitae détaillé
- Lettre de recommandation de deux confrères
- Une présentation des instruments/archets réalisés
- Informations financières pertinentes : statut et revenus du candidat, financement du projet.

CONTACT

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal, ville, pays :

Téléphone :

Adresse mail :

Site web :

PROJET

Objet :

Durée de résidence souhaitée :

Description du projet :

Pourquoi il est intéressant que ce projet soit réalisé dans la Maison T&V ? Qu'est-ce que cela peut apporter ?

Détailler le financement du projet :

Politique de gestion des données personnelles

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'applique depuis le 25 mai 2018. Il vise à renforcer la protection de vos données personnelles.

En nous envoyant votre dossier de candidature, vous acceptez que vos données soient traitées par Talents & Violon'celles afin d'analyser votre éligibilité à une résidence dans la Maison T&V et de gérer la relation contractuelle.

Talents & Violon'celles applique les délais de conservation suivants :

- Vie personnelle et information d'ordre économique et financier : 1 an après la fin de la résidence (ou le dépôt de dossier de candidature si cela n'est pas retenu).
- Données sur la vie professionnelles, état civil, identité, images : 10 ans après la fin de la résidence (1 an si votre candidature n'est pas retenue).

Toutes les données sont stockées de manière sécurisée, selon les règles de l'art.

Si vous êtes retenu pour une résidence, votre portrait et votre projet, validé par vos soins, sera publié sur notre site Internet (www.talentsetvioloncelles.com) et relayé sur notre page Facebook.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification ou de suppression sur les données à caractère personnel vous concernant en contactant Elena Esper - deleguee@talentsetvioloncelles.com .